



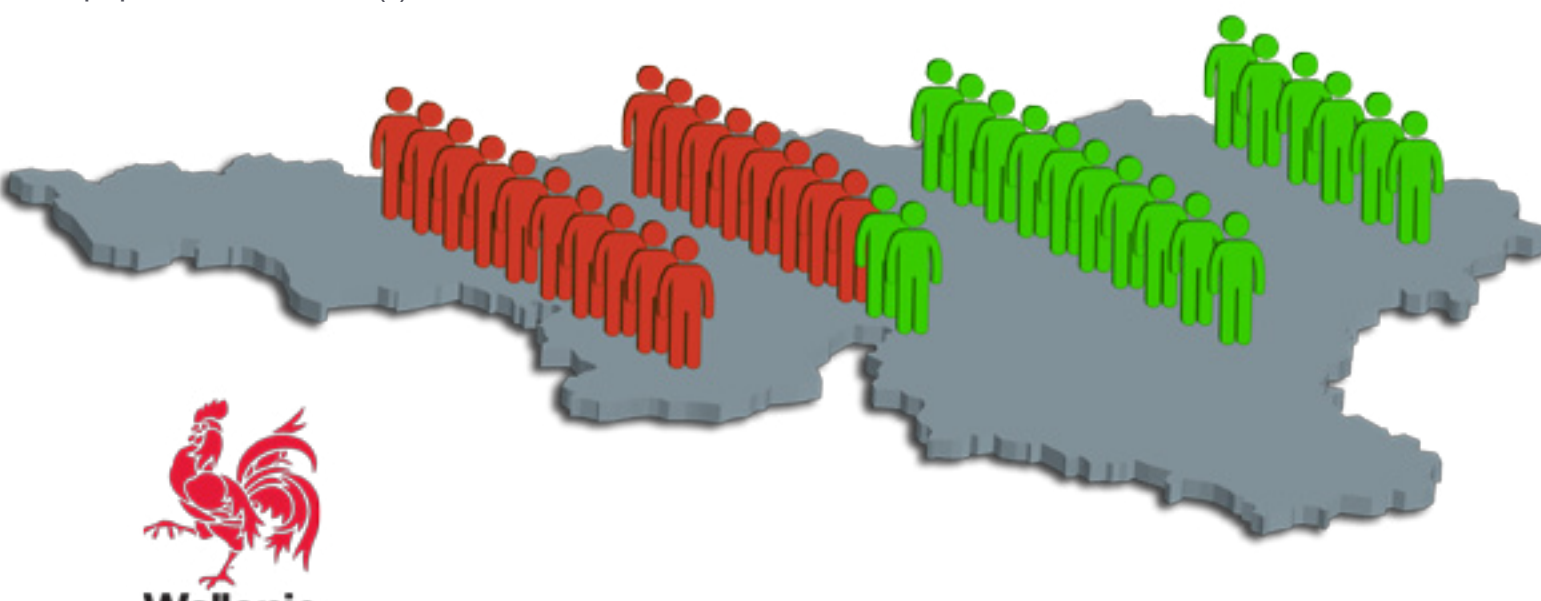
Communiqué de presse

LE RÉSEAU SANTÉ WALLON DEPASSE LE CAP DES 50% DE WALLONS INSCRITS !

Le Réseau Santé Wallon (RSW), plate-forme digitale officielle wallonne d'échange de documents médicaux entre prestataires de soins et patients, vient de dépasser le cap du 1,815 million de patients inscrits. Cela équivaut à 50% de la population wallonne. « Bravo à ces patients ! Leur adhésion montre qu'ils ont réalisé la plus-value d'un partage accru, en toute sécurité, des données de santé », se félicite le Dr Philippe Olivier, président du RSW.

Le total de patients inscrits sur le [Réseau Santé Wallon](#) est en progression constante depuis son lancement, en 2006.

Fin février 2017, la barre du million de patients avait été franchie. Un an plus tard, le nombre d'inscrits était passé à 1,4 million. A l'heure actuelle, **on atteint 1,815 million**, soit la moitié de la population wallonne (*).



« Le Réseau Santé Wallon se réjouit de la confiance que lui accordent les Wallons, qui se reflète dans cette belle progression », commente le Dr Philippe Olivier, président du RSW. « Je remercie les patients inscrits et j'espère, vu les avantages à la fois individuels et collectifs d'un partage accru des données de santé, que l'autre moitié de la population ne tardera pas à leur emboîter le pas. » (lire ci-dessous « Une plus-value indéniable »)

Le Réseau Santé Wallon met à la disposition des professionnels de santé +/- **71 millions de documents** médicaux (**). Il s'agit principalement de résultats d'analyses de laboratoire, de rapports de consultations, de lettres de sortie, de protocoles de radiologie, de notes, de sumehrs (les dossiers résumés fournis par les médecins généralistes)...

Ce nombre est lui aussi en augmentation continue. Au printemps 2017, on recensait 25 millions de documents et, un an plus tard, 42 millions.

Inscription, authentification, sécurisation

Le Réseau Santé Wallon met depuis toujours un point d'honneur à garantir la **sécurité** et la **confidentialité** des données de santé.

Seuls les prestataires de soins eux-mêmes inscrits au Réseau, ayant adhéré à son Règlement Vie Privée et qui soignent *effectivement* un patient (existence d'un lien thérapeutique) peuvent accéder aux données concernant cette personne.

Chaque patient conserve en permanence le plein contrôle des accès à ses données. Il peut voir qui les a consultées. Il peut toujours exclure du circuit certains prestataires ou certains documents.

La connexion du patient à son « espace privé » sur le portail du Réseau Santé Wallon (<http://www.rsw.be>) nécessite qu'il s'identifie. Outre l'identification au moyen de la carte d'identité électronique, le Réseau Santé Wallon permet, depuis début 2018, d'employer l'application d'authentification itsme®, à partir d'un smartphone. Cette méthode est tout aussi sûre, mais beaucoup plus pratique.

(*) au 1er janvier 2019, on dénombrait en Région wallonne 3.630.093 habitants – source SPF Intérieur

(**) chiffres arrêtés mi-août 2019

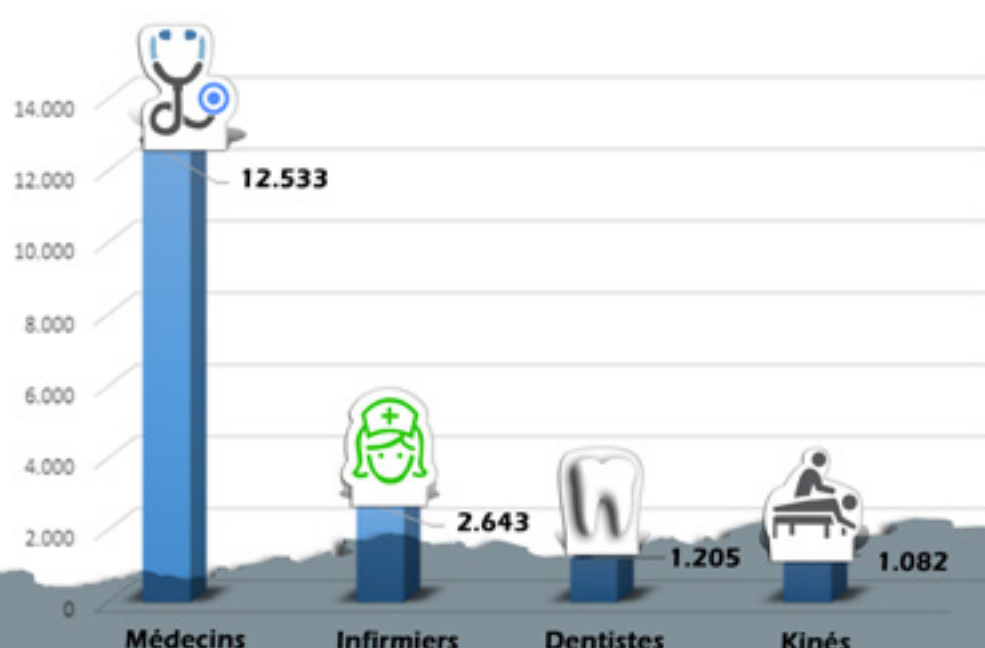
Progressions



Le Réseau Santé Wallon enregistre des taux de progression très enthousiasmants. Il a relevé en moyenne, entre mi-2015 et mi-2018 :

- au niveau des inscriptions de patients, une progression de l'ordre de 25-30% par an;
- au niveau des inscriptions de professionnels, une progression de l'ordre de 23% par an;
- au niveau des documents publiés, une progression de l'ordre de 35 % par an.

La multidisciplinarité en marche



L' « accès patient » fait tache d'huile

Outre la multidisciplinarité qui prend corps (lire ci-contre), une autre évolution fort intéressante est à l'œuvre : **de plus en plus de documents** que s'échangent les professionnels via le Réseau Santé Wallon (RSW) **sont consultables par les patients concernés**.

Depuis octobre 2018, en règle générale, le sumehr (le dossier médical résumé produit par le médecin généraliste et publié sur le RSW) est accessible par le patient. Un volume croissant de documents et de rapports émanant des hôpitaux et des laboratoires privés connectés au RSW le sont devenus également.

Ouvrir les documents aux patients est un choix propre à chaque établissement. Au Réseau Santé Wallon, on se réjouit de voir que ceux-ci sont de plus en plus nombreux à suivre le mouvement.

On dénombre désormais **plus de 18.500 professionnels de santé inscrits** au Réseau Santé Wallon (*).

Un peu plus de 12.500 d'entre eux sont des médecins, toutes spécialités confondues. Au niveau de la médecine générale, on peut considérer que +/- 90% des généralistes wallons sont connectés au RSW.

« Mais d'autres métiers de soins sont présents également, et de plus en plus », précise le Dr Philippe Olivier. « Cela marque pour le Réseau Santé Wallon une autre étape de son déploiement : l'entrée dans une réelle multidisciplinarité. »

Mi-août, le trio de tête des professions de santé représentées parmi les adhérents au Réseau s'établissait comme suit : les infirmiers/ères (+/- 2.650), les dentistes (+/- 1.200) et les kinésithérapeutes (+/- 1.100). Le nombre d'adhérents parmi les kinés et surtout les infirmiers/ères est en claire augmentation depuis le début de l'année. On peut considérer que +/- 10% des kinés et +/- 25% des infirmiers/ères exerçant en Wallonie ont rejoint le RSW (*).

(*) chiffres arrêtés mi-août 2019

CONTACT PRESSE

Dr Philippe Olivier,
président du Réseau Santé Wallon,
04/224.80.99; 04/2248617

Avec le soutien de l'AVIQ

